

RÔLE ET ORGANISATION DE L'HAD-R

L'hospitalisation à domicile de réadaptation (HAD-R) met à disposition pour une durée déterminée, au domicile des patients des professionnels spécialisés dans la rééducation et la réadaptation.

Elle concerne les patients atteints de pathologies neurologiques ou orthopédiques complexes.

L'objectif est de favoriser le retour à l'autonomie à domicile et la réinsertion sociale et familiale.

LE PÉRIMÈTRE DE L'HAD

Le périmètre d'intervention de l'HAD couvre l'ensemble du territoire de santé n°2

L'HAD peut aussi intervenir dans les établissements sociaux et médico-sociaux : EHPAD, établissements pour personnes en situation de handicap.



D8-PDS-08-01 (v3)



ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ
CERTIFIÉ PAR
LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

HAD DE CORNOUAILLE

14 AVENUE YVES THÉPOT - BP 1757 - 29107 QUIMPER CEDEX

☎ 02 98 52 65 22



☎ 02 98 52 65 23

secretariat@hadcornouaille.hstv.fr



HOSPITALITÉ
Saint-Thomas de Villeneuve
Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé



HAD de Cornouaille



HOSPITALITÉ

Saint-Thomas de Villeneuve



Hôpital à domicile

DE RÉADAPTATION



02 98 52 65 22



02 98 52 65 22



02 98 52 65 23



secretariat@hadcornouaille.hstv.fr

Qu'est ce que c'est ?

- ▶ Rééducation personnalisée à vos besoins
- ▶ A domicile
- ▶ Une prise en charge pluridisciplinaire



- MÉDECIN RÉÉDUCATEUR
- MÉDECIN COORDINATEUR
- INFIRMIER COORDINATEUR
- ORTHOPHONISTE
- ERGOTHÉRAPEUTE
- KINÉSITHÉRAPEUTE
- NEUROPSYCHOLOGUE
- PSYCHOLOGUE
- ASSISTANTE SOCIALE

Pour quelles pathologies ?



- maladies neurologiques,
- maladies neurodégénératives,
- pathologies traumatolo-orthopédiques complexes

Quelles sont les modalités ?

- ▶ Demande réalisée par un médecin puis étudiée en commission
- ▶ La durée du séjour est estimée dès l'entrée en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé de soins.
- ▶ L'accord du médecin traitant est indispensable

- ▶ Les intervenants libéraux sont inclus dans le projet de soins (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes...)
- ▶ Les interventions des professionnels, le matériel et les médicaments sont pris en charge par l'HAD.



Et après ?

- ▶ L'équipe de professionnels évalue chaque semaine le déroulement de la prise en charge
- ▶ Le relai est organisé avec les professionnels libéraux